

LA MJD

Maison de la Justice & du Droit

vous propose
ses expositions



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Au cours de son activité la MJD s'est constituée une collection d'expositions sur des thématiques complexes à appréhender telles que le harcèlement ; les droits des enfants ou celui des femmes... Aujourd'hui elle se propose de mettre à la disposition de ses partenaires ces expositions, gracieusement, afin de les accompagner dans leur travail pédagogique.

Si vous souhaitez en disposer, rien de plus simple : il suffit de contacter le service Développement Social Urbain à la direction de l'Aménagement et de la Politique de la Ville de l'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO). Vous souhaitez mettre en valeur une thématique correspondant à vos activités ? Que ce soit pour une journée ou pour une plus longue période, l'ACSO est là pour vous aider.

5

expositions

1 «Des solutions face à la violence»

par l'Association VALMY



60x80cm

L'exposition reste très similaire à la précédente. Elle met en scène encore une fois Petit Louis et souhaite montrer aux enfants, quand ils sont victimes de violences, qu'il existe des moyens de soutien, d'écoute et de protection.



14
panneaux

- > Les violences psychologiques
- > Les maltraitances
- > Les abus sexuels
- > Les actes et les paroles racistes
- > Les conduites à risques
- > L'anorexie et la boulimie
- > Le suicide ...



«Non à la violence»

par l'Association VALMY

Violences physiques ou psychologiques, addiction, dégradation des biens...

L'exposition souhaite responsabiliser les enfants de 5 à 10 ans sur les risques liés aux comportements violents.

- Les agressions physiques
- Les injures
- Le vol, le racket, aller en prison
- Son attitude envers des personnes différentes
- Le non-respect de la nature et des animaux
- La consommation de tabac...



60x80cm



13
panneaux

LES AGRESSIONS PHYSIQUES

Il y a quelques jours,
Petit Louis a vu deux de ses amis se bagarrer dans la rue.
Pourquoi ne pas essayer de se parler plutôt que de se bagarrer ?
En se comportant comme cela,
un jour, on rencontre toujours plus fort que soi.
Parler, cela fait quand même moins mal que les coups de poings.

**Attention
les enfants !
La violence n'attire
jamais le respect
mais plutôt des ennuis
avec la loi !**

DES CHIFFRES...

- 1 enfant sur 3 est victime chaque année d'un acte de violence par un autre élève.

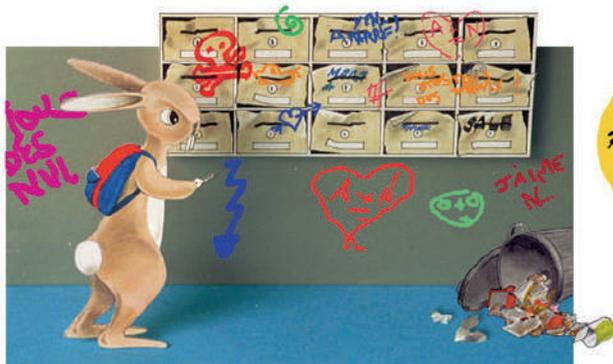
LES SANCTIONS

- Les agressions physiques font partie des infractions les moins graves, elles sont punies en France par un acte éducatif ou la liberté surveillée.
- Le minimum de peine est de 10 ans.
- Le maximum de peine est de 15 ans.
- Avant 10 ans, il peut être exclu de l'école.
- Selon l'article 122-1 du Code Pénal, les mineurs de moins de 16 ans sont déclarés irresponsables.
- Les mineurs de moins de 16 ans sont punis de 100 heures d'activités sociales (article 122-1).

QUE DIT LA LOI ?

- L'agression est punie de 10 ans de prison et de 30 000 euros d'amende.
- Les infractions sont considérées comme des délits mentionnés dans les articles R. 122-1 du Code Pénal.
- Les dégradations, détériorations et destructions par incendie sont aussi des délits.

LA DÉGRADATION DES HABITATIONS ET DE SON QUARTIER



Dans l'immeuble où habitent Petit Louis et sa famille
les boîtes aux lettres et les escaliers

sont parfois salis ou couverts de graffitis...

« Il faut bien s'occuper » disent ceux qui font cela.

Mais abîmer son immeuble ou celui des autres,
les parcs, les fleurs de sa ville, les voitures ou les transports en commun
c'est finalement abîmer son propre lieu de vie. Justement,
vivre dans un endroit meilleur commence par le respect de son propre quartier.

QUE DIT LA LOI ?

- Les destructions, dégradations ou détériorations ainsi que les graffitis sur les façades, sur le mobilier urbain, la voie publique et les véhicules sont considérés comme des délits mentionnés dans les articles R. 122-1 du Code Pénal.
- Les dégradations, détériorations et destructions par incendie sont aussi des délits.

**Attention
les enfants !
Respecter le bien commun
c'est se respecter
soi-même !**

LES SANCTIONS

- Les dégradations, destructions et détériorations sont punies de deux ans de prison et de 30 000 euros d'amende.
- Les graffitis sont passibles d'une amende de 3750 euros.
- Les destructions, dégradations et détériorations par incendie peuvent entraîner des peines criminelles et des amendes pouvant aller jusqu'à 150 000 euros.

QU'EST-CE QUE LE BIEN COMMUN ?

■ Ce qu'on appelle le bien commun, ce sont des objets dont tout le monde se sert et qui sont mis à la disposition de tous. Ces objets appartiennent à la collectivité, ce sont par exemple : les bancs, les arbres bus...

«Histoire de l'école Républicaine»

par l'Association VALMY

Progression de l'accès au savoir pour tous à travers l'histoire de l'école laïque, gratuite et obligatoire.

Avec comme fil conducteur l'histoire de l'ÉCRITURE, principal vecteur de connaissances, l'exposition détaille la lente progression de l'accès au savoir pour tous et de l'histoire de l'école laïque, gratuite et obligatoire.



60x80cm

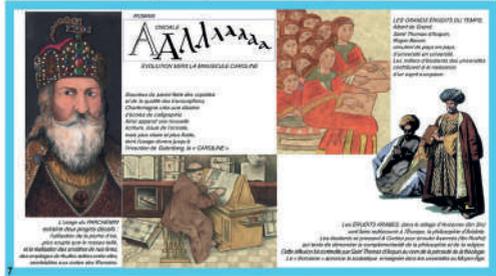


17
panneaux

- > Les premières écritures au premier alphabet
- > Le latin se propage en Europe
- > De Charlemagne aux premières universités
- > La révolution de l'imprimerie
- > Les philosophes des Lumières et l'école
- > L'esprit républicain souffle sur le XIXe siècle ...

De Charlemagne aux premières universités

● Après une période de déclin consécutive aux invasions barbares, le règne de Charlemagne marqua une renaissance intellectuelle durant les IXe et Xe siècles. ● Charlemagne voulait des fonctionnaires instruits ayant une bonne connaissance du latin, un clergé capable de lire les Saintes Écritures et de comprendre l'enseignement des théologiens. ● Les doctes se multiplièrent auprès des cathédrales et des monastères. ● Cette impulsion va contribuer à la création des universités : à Paris, en 1200, les savantes à Oxford, Naples, Cambridge et Montpellier au cours du XIIIe siècle. ● Bien qu'indépendantes, elles restent soumise à l'orthodoxie religieuse. ● L'effort des étudiants saccade la création de leurs universités maîtres et étudiants en annexe des universités : ce fut l'origine des collèges comme celui créé, en 1253, par Robert de Sorbon.



L'école de demain !

- Le monde évolue très vite et l'école a l'obligation et la volonté de s'adapter. Elle doit même dans certains domaines, anticiper.
- Apparaissent ainsi les prémices de la révolution annoncée de la pédagogie, accompagnée par les progrès scientifiques et techniques. L'informatique utilisée non seulement comme un outil mais comme un moyen de conception en liaison avec les nouvelles techniques de communication. ● Mais aussi le besoin permanent de formation des maîtres et le développement des sciences de l'éducation. ● D'autres chantiers s'ouvrent liés à la construction européenne : le programme ERASME, première étape vers d'autres mesures pour que la jeunesse de l'Europe cubille les frontières et découvre le sens d'une nouvelle fraternité.



«Droit à l'éducation dans le monde»

par l'Association VALMY

Accès à l'éducation dans le monde. Evocation des grandes problématiques et de leurs conséquences en matière de développement concernant l'accès à l'éducation dans le monde. L'expo suit la logique des différents cycles d'enseignements et d'accès au savoir.



60x80cm



14
panneaux

Les petites filles d'aujourd'hui seront-elles les femmes libres de demain ?

- Scolariser tous les enfants et surtout ne pas oublier les fillettes au moment de l'entrée en primaire, tel est l'objectif à atteindre. ● Malgré d'importantes évolutions durant les dix dernières années, il reste encore des progrès à accomplir pour vaincre surtout l'archaïsme qui voulait que le rôle des femmes soit de mettre au monde des enfants, de les élever et de se consacrer aux travaux domestiques... Et non pas d'apprendre et d'étudier.
- Mettre fin à cette injustice, c'est la voie à suivre pour que les fillettes d'aujourd'hui, même celles vivant dans un environnement défavorisé, puissent demain participer à la vie économique et politique de leur pays, échappant ainsi aux activités précaires et à l'exploitation.

Les chiffres montrent encore des disparités importantes :

SCOLARISATION des filles dans le primaire (UNESCO / 2010-2014)

FRANCE	98,4 %
ETATS-UNIS	97,8 %
BRESIL	94,3 %
COTE D'IVOIRE	55,8 %
MAJI	60,8 %
NIGER	52 %

Pour permettre à toutes les fillettes d'aller à l'école primaire, les organismes internationaux proposent réformes et axes de travail :

- Des implantations de structures éducatives de proximité accessibles aux filles.
- Des programmes pédagogiques ciblés sur les filles.
- Des horaires adaptés pour les filles, liées sollicitées par les tâches ménagères.
- Des coûts abordables, et possible la gratuits.
- Des recrutements d'enseignants au niveau local.
- Des actions de sensibilisation auprès des familles et des responsables politiques.

> Un tiers des humaines adultes n'a jamais connu l'école !

> L'effort doit d'abord porter sur l'école primaire

> Les femmes encore victimes de la discrimination

> Les petites filles d'aujourd'hui seront-elles les femmes libres de demain ?

> Des jeunes femmes instruites pour améliorer la vie !...

L'effort doit d'abord porter sur l'école primaire.

- Plus le taux d'alphabétisation des adultes est faible, plus l'effort doit se concentrer sur la scolarisation des jeunes enfants, filles et garçons, afin d'acquies au plus grand nombre des besoins éducatifs. ● L'enseignement primaire est dans la première étape indispensable. Si les pays les plus riches, et d'autres, consacrent de l'importance à leur (Indonésie, Pérou, Chine, Tunisie, Philippines, Corée, ...), infortunés cet effort, nombreux restent les pays en voie de développement dont le taux de scolarisation dans le primaire reste dangereusement inférieur à 50 % des jeunes enfants. ● Ils sont tous situés en Afrique mais pour beaucoup, d'autres les asiatiques sont incriminés (Népal, Bangladesh, Pakistan, Rwanda, ...). ● Les pays en guerre sont les plus touchés par la stagnation, voir le recul, de la scolarisation.

Nombre d'enfants non scolarisés
au-delà de l'âge d'aller en primaire
(UNESCO - 2011 / 2011-2014)

Chine	4,60 millions
Indonésie	2,73 million
Inde	1,60 million
Asie de l'Est et du Pacifique	1,50 million
Amérique latine et Caraïbes	4,60 millions
Amérique du Nord, Europe de l'Ouest	2,21 millions
Asie du Sud et de l'Ouest	11,36 millions
Afrique subsaharienne	30,07 millions



L'école primaire est souvent aussi l'école du premier travail. Il peut s'agir d'un travail dans une entreprise (à côté des parents) ou dans un atelier, mais il est dangereux pour l'éducation des enfants et cela fait un travail dangereux. Il faut donc absolument contrôler que les enfants ne soient pas utilisés pour le travail. Il faut aussi contrôler que les enfants ne soient pas utilisés pour le travail. Il faut aussi contrôler que les enfants ne soient pas utilisés pour le travail.



«Femmes, la moitié du monde»

par CREADIFFUSION

L'exposition dresse un état des lieux de la condition féminine en France et à l'étranger.

L'utilisation de cet outil peut se faire de manière globale (*totalité de l'exposition*) ou dissocié (*une thématique précise*).

En effet, l'organisation en différents volets permet de traiter de thématiques diverses telles que le processus vers l'égalité femme/homme, le harcèlement ou encore l'approche scientifique sexuée.

L'exposition développe les aspects pédagogiques avec des fiches d'activités, des quizz et / ou des ateliers d'animation en fonction des thèmes.



100x100cm



12
panneaux



100x50cm



44
panneaux

APPROCHE SCIENTIFIQUE...

- > Femelle ou mâle ? De la reproduction asexuée à la reproduction sexuée
- > Différences physiques
- > Le cerveau a-t-il un sexe ?
- > Fille et garçon, pourquoi des différences ?

HISTOIRE INTRODUCTION...

- > Quand «ils» dominent le patriarcat
- > C'est toujours les mêmes qui commandent
- > Madame Cro-Magnon
- > Rien n'est jamais acquis
- > Attention, la liberté est toujours menacée
- > Egyptienne
- > Celtes : femmes libres
- > Liberté sexuelle chez les Mosos
- > C'est maman qui commande
- > Femme sans droits
- > Si Dieu était une femme
- > Femmes et religions

DU HARCELEMENT AU MEURTRE...

- > Laissez-moi respirer, mon corps m'appartient
- > Excision
- > Ils se disputent, maman pleure, c'est quoi l'excision ?
- > Mariages forcés
- > Prostitution
- > Halte à la barbarie !

À PETITS PAS VERS L'ÉGALITÉ...

- > A petit pas vers l'égalité
- > De l'ombre à la lumière
- > Le droit de vote
- > Y'en a marre du chef - Je veux voter
- > L'école des filles
- > Recherche d'emploi
- > S'éduquer, travailler : un droit
- > Droit au plaisir
- > Des enfants si je veux - Contraception
- > Faire ses choix

Femmes la moitié du Monde



Exposition
culturelle et pédagogique

Une exposition vous intéresse ?

RENSEIGNEMENTS :

03 44 64 46 71 - a.hercot@creilsudoise.fr ou polville@creilsudoise.fr

Vous pouvez voir l'intégralité des expositions sur :



www.creilsudoise.fr

L'agglomération Creil Sud Oise

Vous facilite
la vie



ACSO - DAPV - DCRE - 1000ex - 190130-13 - Ne pas jeter sur la voie publique

88 000 habitants : 11 communes

La Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise
24, rue de la Villageoise - CS 40081 - 60106 CREIL Cedex
Tél. : 03 44 64 74 74 - contact@creilsudoise.fr



www.creilsudoise.fr

**Creil
Sud
Oise**
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION